

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

DÉROGATION MINEURE – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(Adresse de la propriété : 3970, rue Despins – lot 4 335 148)

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

QU'UNE assemblée publique de consultation sera tenue le 21 janvier 2019 à compter de 19 h 15 (7 h 15 pm) en la salle municipale du 4055 rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pour statuer sur une demande de dérogation mineure régularisant la marge de recul arrière d'un bâtiment accessoire implanté sur la propriété sise au 3970, rue Despins (Lot 4 335 148).

QUE cette demande de dérogation a pour effet :

- de permettre une marge de recul arrière minimale de 0,70 mètre pour le bâtiment accessoire sis sur la propriété du 3970 Despins.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au bureau municipal, 4055 Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pendant les heures d'ouverture.

Saint-Cyrille-de-Wendover
Ce 4 décembre 2018

Signé :

Nicolas Dion-Proulx
Responsable de l'Urbanisme